

Arrêté promulguant un acte législatif

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article unique L'acte législatif suivant est promulgué :

Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2024 (suppléments 2024), du 1^{er} octobre 2024.

Neuchâtel, le 23 octobre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND

(décret publié dans la Feuille officielle N° 43, du 25 octobre 2024)

Teneur du décret :

**Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2024
(suppléments 2024)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 8 juillet 2024,

décète :

Article premier ¹Des crédits supplémentaires du compte de résultats pour un montant total de 11'346'700 francs sont ouverts en complément du budget 2024.

²Le détail de ces crédits figure dans l'annexe.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2024

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le secrétaire général,

M.-C. FALLET M. LAVOYER-BOULIANNE

Détail des crédits supplémentaires 2024 (compte de résultats)

[CHF]	Crédits supplé- mentaires	Compen- sations	Augmentation nette	Budget 2024 initial	Budget 2024 adapté	Comptes 2023
TOTAL	11'346'700	-2'735'000	8'611'700			
DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DECS)	11'346'700	-2'735'000	8'611'700			
Secrétariat général	4'347'000	-2'315'000	2'032'000			
SECS 36 Charges de transfert	4'347'000		4'347'000	147'195'900	151'542'900	149'899'973
Compensations						
SECS 42 Taxes		-820'000	-820'000	-6'395'600	-7'215'600	-6'039'938
SECS 46 Revenus de transfert		-1'495'000	-1'495'000	-54'500'600	-55'995'600	-55'284'994
Service de l'action sociale	6'999'700	-420'000	6'579'700			
SASO 36 Charges de transfert	6'999'700		6'999'700	247'341'492	254'341'192	241'130'696
Compensations						
SASO 46 Revenus de transfert		-420'000	-420'000	-124'872'309	-125'292'309	-115'649'508